

Rassemblement des véhicules et montage et démontage

Une zone de rassemblement a été créée au 100/120, rue Cherry, afin de faciliter la mise en place et le démontage pour les événements se déroulant au Palais des congrès du Toronto métropolitain.

Les bulletins d'information relatifs au montage et au démontage seront fournis par l'équipe de gestion des événements. Tout changement apporté aux procédures ci-dessous sera indiqué sur ce bulletin.

PROCÉDURES :

1. Tous les véhicules doivent se rendre en premier lieu dans la zone de rassemblement. Celle-ci est située à 3,8 km du Palais des congrès.
2. La zone de rassemblement est ouverte une heure avant l'heure prévue pour la mise en place/le démontage.
3. Un membre du personnel du PCTM sera présent au point d'accueil de la zone de rassemblement. Un préposé des quais de chargement du PCTM se chargera d'attribuer les autorisations aux différents véhicules par ordre d'arrivée, ou en fonction des exigences de l'exposition. Les coûts liés au préposé seront couverts par le Palais des congrès lors des heures d'opération, entre 7 h 00 et 23 h 59. Des frais seront appliqués entre 0 h 01 et 7 h 00.
4. On communiquera avec le préposé des quais de chargement du PCTM afin de procéder à la coordination et à la répartition des véhicules. À mesure que l'espace se libérera, les conducteurs seront dirigés vers les emplacements de montage/démontage alloués pour l'événement.
5. À son arrivée à l'entrée désignée, le conducteur devra remettre au personnel du PCTM en service au quai de chargement approprié l'autorisation qui lui a été remise à la zone de rassemblement du PCTM.
6. Les véhicules pénétrant dans la zone des quais de chargement seront accueillis par le personnel du PCTM qui s'occupe de la circulation des véhicules.
7. Les véhicules en direction de l'espace d'exposition de l'édifice Nord seront accueillis par le personnel des quais de chargement situé sur la rue John, qui assure la circulation des piétons de la rampe d'accès ouest.
8. Au cours de la saison hivernale, le Palais des congrès se chargera de défrayer les coûts liés à l'entretien des voies d'accès pour assurer une circulation adéquate et la propreté des sols. Le Palais des congrès s'occupera également du déneigement dans la zone de rassemblement.
9. Une fois arrivé à l'espace d'exposition, c'est le personnel de la gestion de l'espace d'exposition en partenariat avec le personnel des quais de chargement du PCTM qui auront la responsabilité du contrôle des véhicules.
10. Les monte-charge, si utilisés, sont opérés et contrôlés par des opérateurs embauchés par le Palais des congrès.
11. Les véhicules peuvent se stationner pendant les événements, au coût de 32,00 \$ (TVH de 13% en sus) par jour. Des dispositions doivent être prises à l'avance à cet égard en communiquant avec le bureau du quai de chargement au (416) 585-8345.
12. Si vous utilisez le système **Voyage Control**, vous devez vous inscrire en ligne à l'adresse voyagecontrol.com/mtcc et indiquer l'heure de montage. Veuillez vous reporter à la trousse de gestion de l'exposition pour obtenir des renseignements sur les réservations en ligne et la disponibilité. Les conducteurs peuvent se présenter directement à la zone de quai de chargement appropriée lorsqu'ils utilisent le système Voyage Control et qu'ils ont fait une réservation en ligne.

REMARQUE :

Les véhicules seront retenus dans la zone de rassemblement avant et après les événements au Rogers Centre lorsque la circulation piétonnière et véhiculaire bloque l'accès à la rampe. Les heures pendant ces périodes seront établies selon le cas, en fonction des exigences des horaires. Pour les questions au sujet du rassemblement des véhicules, composez le (416) 585-8345.

Rassemblement des véhicules et montage et démontage

Directives routières de la zone de rassemblement de la rue Cherry jusqu'au Palais des congrès du Toronto métropolitain :

(A) DIRECTIVES JUSQU'À L'IMMEUBLE NORD DU PALAIS DES CONGRÈS DU TORONTO MÉTROPOLITAIN, RAMPE OUEST

1. Allez vers le nord sur la rue Cherry (vers le boulevard Lakeshore)
2. Restez légèrement à gauche pour tourner sur le boulevard Lakeshore
3. Tournez à droite sur la rue Lower Simcoe
4. Tournez à gauche sur la rue Wellington
5. Tournez à gauche sur la rue John
6. Traversez l'intersection et empruntez la bretelle Ouest <https://goo.gl/maps/7oD1daUfuiB2>

L'entrée des halls d'exposition se trouvera à votre gauche. Les barrières seront abaissées.



(B) DIRECTIVES JUSQU'À L'IMMEUBLE NORD DU PALAIS DES CONGRÈS DU TORONTO MÉTROPOLITAIN, QUAI DE CHARGEMENT EST ET MONTE-CHARGE OUEST

1. Allez vers le nord sur la rue Cherry (vers le boulevard Lakeshore)
2. Restez légèrement à gauche pour tourner sur le boulevard Lakeshore
3. Tournez à droite sur la rue Lower Simcoe
4. Tournez à gauche vers la rue interne du Palais des congrès du Toronto métropolitain <https://goo.gl/maps/R3bCJZ7VEps>

L'entrée du quai de chargement Est sera immédiatement à votre gauche.

Pour accéder à l'entrée du monte-charge Ouest, continuez sur la rue interne jusqu'à la sortie du stationnement. Le quai de chargement du monte-charge Ouest se trouvera immédiatement à votre droite.

(C) DIRECTIVES JUSQU'À L'IMMEUBLE SUD DU PALAIS DES CONGRÈS DU TORONTO MÉTROPOLITAIN, QUAI DE CHARGEMENT ET ASCENCEUR À CAMIONS

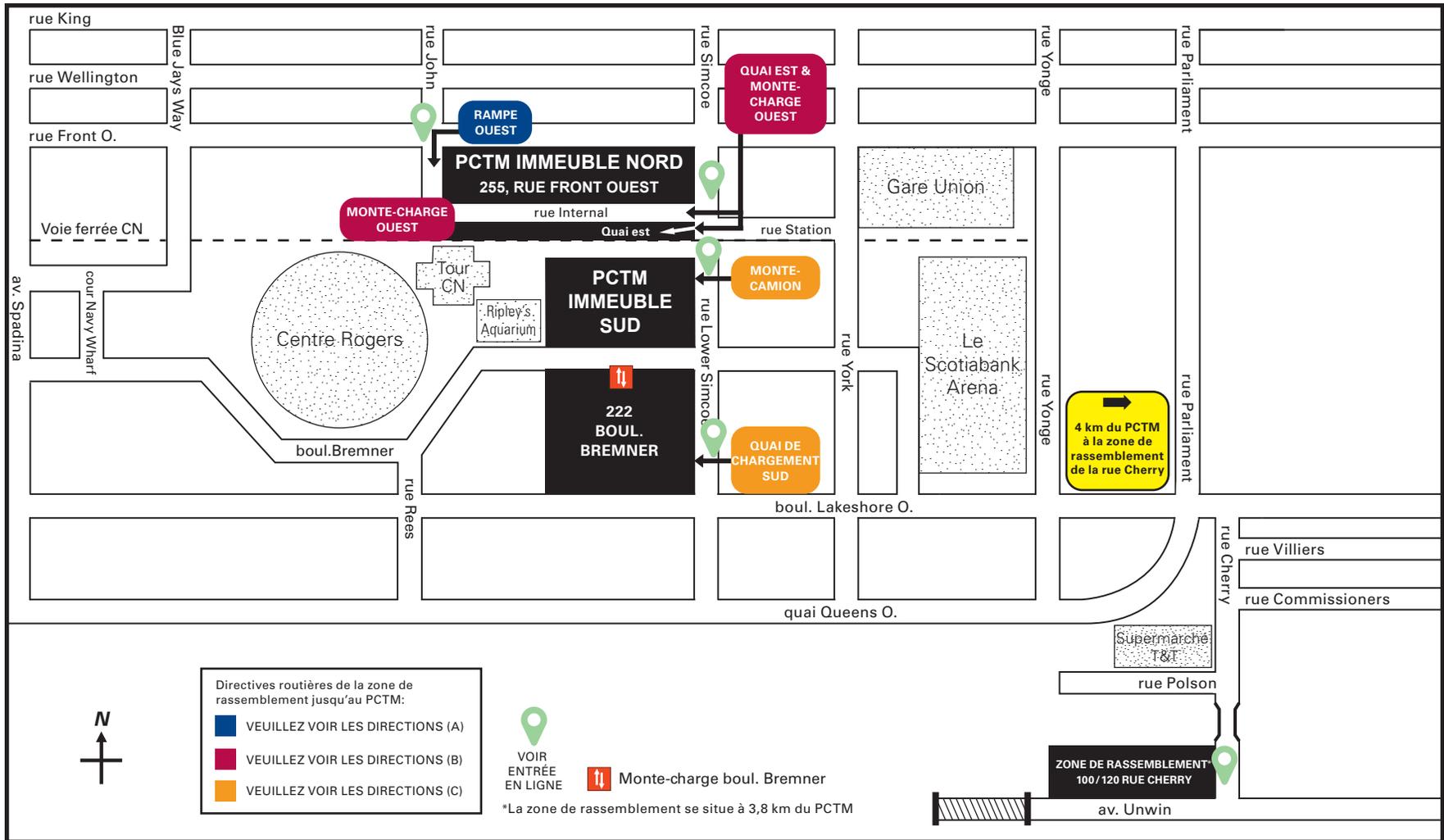
1. Allez vers le nord sur la rue Cherry (vers le boulevard Lakeshore)
2. Restez légèrement à gauche pour tourner sur le boulevard Lakeshore
3. Tournez à droite sur la rue Lower Simcoe

L'entrée du quai de chargement Sud sera immédiatement à votre gauche. <https://goo.gl/maps/nNskXYMc2kR2>

L'entrée de l'ascenseur à camions sera 80 m plus loin, à votre gauche. <https://goo.gl/maps/HkcWfWixsm12>



Palais des congrès du Toronto métropolitain (PCTM)



Directives routières de la zone de rassemblement jusqu'au PCTM:

- VEUILLEZ VOIR LES DIRECTIONS (A)
- VEUILLEZ VOIR LES DIRECTIONS (B)
- VEUILLEZ VOIR LES DIRECTIONS (C)

VOIR ENTRÉE EN LIGNE

Monte-charge boul. Bremner

*La zone de rassemblement se situe à 3,8 km du PCTM

Cette carte n'est pas à l'échelle